

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-32

LE VENDREDI 17 MAI DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 17/05/2024

date d'affichage : 07/05/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M. David LE GLANIC

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR CONSERVATION DES ARBRES REMARQUABLES –
TILLEULS AVENUE DES MILLONETS**

La commune dispose d'un alignement de 90 tilleuls remarquables le long de la RD 913 dite avenue des Millonets, en entrée de village, ces arbres âgés de plus de 150 ans sont particulièrement suivis et ont déjà fait l'objet de diagnostics sanitaires, le premier en 2008 a eu pour but de déterminer leur état sanitaire et d'établir une cartographie des enjeux de sécurité. Ces arbres ont en moyenne une hauteur de 19 à 25 mètres pour une envergure de 7 mètres, le plus fort diamètre étant de 1,07 mètres.

Certains ont dû être abattus et remplacés par l'espèce *Tilia euclora*.

Leur exposition, en bordure d'une route départementale très fréquentée, des stationnements de quelques véhicules malgré l'interdiction (pour éviter les risques de développement d'agents pathogènes par asphyxie racinaire), des travaux même sous haute surveillance, des aléas climatiques, des maladies (champignons virulents) et leur âge ont tendance à les fragiliser.

Très récemment, il a été remarqué des tilleuls en état de dépérissement ; il a donc été décidé de faire établir un diagnostic de neuf de ces arbres. Le devis de la société Silvavenir est d'un montant de 2 075 € HT soit 2 490 € TTC. Une analyse plus approfondie donnerait lieu à un devis complémentaire.

Dans le numéro 3 de Vald'Oise Acteurs, le Département annonce renforcer son soutien à la préservation des arbres remarquables, le Conseil souhaite bénéficier de ce dispositif.

Dans un premier temps, le Conseil sollicite donc le Département pour financer son diagnostic, dans un second temps et en fonction des résultats de l'expertise, la commune poursuivrait son opération et solliciterait à nouveau le Département pour la suite de l'opération. Par ailleurs et à titre d'information, le conseil fait remarquer qu'une place de la Commune dite « place des Trois tilleuls » abrite également trois arbres âgés et en état de dépérissement avancé et qu'un diagnostic sera également nécessaire pour s'assurer de leur avenir avant qu'ils ne présentent un danger pour la sécurité.

En application de la loi 3DS, si un ou des arbres devait/ent être abattu/s, le Préfet serait informé pour donner son autorisation.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-095-219506516-20240517-2024_32-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter le Département pour une aide financière au diagnostic de 9 tilleuls de l'alignement d'un montant de 2 075 € HT et pour une aide d'un montant de 80 %.

VOTE : POUR : 13

Le Maire
Dominique BERPIN-POULENAT



Secrétaire de Séance
Isabelle LEPICIER -CAPUTO

Envoyé le :
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le :
La présente délibération peut faire
L'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com